

Tribunes – Carrières Magazine #112 – Octobre 2024

Mieux vivre à Carrières

Valérie Pécresse a annoncé le 18 septembre un nouveau tournant dans la modernisation de la billettique. À partir du 2 janvier 2025, une nouvelle grille tarifaire, simplifiée et plus économique, sera mise en place. Cette révolution billettique prendra 3 formes :

- La création d'un ticket unique pour le métro – le train et le RER dans toutes l'Île-de-France à 2,50€.
- La création d'un ticket unique bus et tramway à 2€.
- La généralisation du passe Liberté + qui propose un tarif réduit par rapport au ticket magnétique pour les voyageurs occasionnels (1,99€ pour les tickets métro-train-RER et 1,60€ pour les tickets bus-tram).

Cette annonce marque la fin du casse-tête des zones à tarifs différents qui existe actuellement. Désormais, 2 alternatives pour les voyageurs : le passe Navigo pour les usagers réguliers et le Liberté + ou le ticket unique pour les utilisateurs occasionnels.

Depuis la nouvelle mandature de 2021, le prix des déplacements en Île-de-France était plafonné à 5€, désormais ils ne dépasseront pas 2,50€ quelle que soit la destination. Le prix des très longs trajets sera divisé par deux comme un Paris-Provins ou un Mantes-Disneyland. Grâce à cette mesure, au moins 3 millions d'usagers vont payer moins cher.

Le coût brut de cette réforme est d'environ 30M€/an, mais ces nouveaux tarifs seront en réalité auto-financés par l'augmentation du nombre de voyageurs. En effet, l'attractivité de cette nouvelle grille tarifaire génèrera une augmentation de nombre de voyageurs et donc limitera la perte de recettes. Par ailleurs, la Région va intensifier la lutte contre la fraude pour récupérer plusieurs millions d'euros de recettes tarifaires qui échappent actuellement à Île-de-France Mobilités.

Arnaud de Bourrousse, Conseiller régional d'Île-de-France, et le groupe MVAC
arnauddebourrousse@mvac.fr